



# L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon ?

Acte II - 24 mars 2009

Synthèse et points de vue

Marie Susplugas

Mardi 24 mars a eu lieu, au Théâtre des Treize Vents, une journée consacrée à l'information et à l'observation culturelles. Deux études, lancées à l'initiative de la Drac Languedoc-Roussillon et de la Région Languedoc-Roussillon, ont été restituées aux professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Programmateurs ou artistes, ils étaient près de 200 à assister à cet acte II, curieux de connaître les évolutions observées depuis 2007. La journée était organisée par Réseau en scène Languedoc-Roussillon.

**En introduction, Josianne Collerai**, vice-présidente de la Région chargée de la Culture, se réjouit de ce « *temps de restitution et d'échange* ». Elle rappelle que « *la culture en Languedoc-Roussillon est un secteur politique à part entière, et que plus de 36 M d'€ sont consacrés par la Région à la Culture.* » Elle souligne aussi qu'« *un accord-cadre a été conclu sur la formation entre treize partenaires, dont la Région, la Drac et l'Afdas, accord qui découle des journées de 2007.* » Aujourd'hui, il est temps de « *donner à nouveau la parole aux professionnels. L'objectif étant de continuer à travailler ensemble.* ». Josianne Collerai annonce alors un événement : La Commission Européenne a retenu le Languedoc-Roussillon pour l'organisation du Forum Européen pour la Culture, les 2 et 3 juillet prochains.



Josianne Collerai

**Directeur régional des affaires culturelles, Didier Deschamps** souligne à son tour « *que la collaboration de l'Etat, de la Région, et des Conseils généraux et les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel est indispensable pour avoir un mode de fonctionnement collectif.* »

**Directeur d'Arteca - Centre de ressources de la culture en Lorraine, Didier Salzgeber** est le modérateur de cette rencontre. En préambule, il fait un rappel sur la place de la culture dans les stratégies européennes - « *où on parle peu de la culture, mais de compétitivité et d'innovation* » - et s'interroge sur la place de celle-ci dans les politiques publiques européennes. Il constate aussi que l'on est à un moment de grande mutation des services de l'Etat et soulève la question du devenir des politiques culturelles des collectivités locales au regard de cette mutation. D'après Didier Salzgeber,

le secteur culturel s'interroge sur les futures responsabilités des collectivités, la place de l'Etat, les modes de coopération, les futures modalités d'organisation au sein de la sphère publique, et entre la puissance publique et les structures privées.

## Les financements culturels publics en Languedoc-Roussillon. Évolutions 1999-2007

Réalisée par l'ObsTer, l'étude sur les financements publics de la culture est présentée par son porte-parole, François Baraize. Celui-ci précise la méthodologie suivie : « *L'examen des comptes administratifs, c'est-à-dire ce qui a été effectivement payé par une collectivité à la fin d'une année. Vingt-cinq grands comptes ont ainsi été étudiés : ceux de la Région, de la Drac, des cinq Conseil généraux, de neuf Communautés d'agglomération et de neuf Villes. Soit un panel représentant 85% des dépenses culturelles publiques en Languedoc-Roussillon.* »

Premier fait notable, **les dépenses culturelles publiques ont augmenté entre 1999 et 2007**, passant de 220 M d'euros à 333 M d'euros en brut.

C'est une évolution importante. Si on enlève l'inflation, qui est de 16,8% pour la période, **l'augmentation est de 29% en euros constants, soit 75,5 millions d'euros.**

Cette somme se répartit entre les dépenses de fonctionnement (38,6 M€) et celles de l'investissement (36,9 M€).

### A qui vont les dépenses publiques ?

**La croissance des dépenses de fonctionnement profite d'abord au spectacle vivant (+ 19,6 M€).** François Baraize note, par ailleurs, que les possibilités d'investissement supplémentaires sont affectées avant tout aux secteurs du patrimoine (27,7 M€) et du spectacle vivant (13,9 M€), puis aux structures à vocation régionale et aux administrations culturelles (11,2 M€). Bibliothèques et musées sont dotés de 5 M€ supplémentaires chacun. Avec seulement 1,4 M€ de plus, l'audiovisuel et le cinéma connaissent **la plus forte croissance (58,6% en huit ans).**

### D'où proviennent ces nouvelles ressources ?

L'étude montre que les premiers contributeurs sont les pôles urbains : intercommunalités urbaines et grandes villes apportent ainsi près de 36 M€. Les Conseils généraux, quant à eux, apportent 22,5 M€. (à noter que la Lozère est l'un des Départements français réalisant le plus grand effort culturel) et le Conseil régional 12,9 M€, dont 8,5 M€ consacrés

au fonctionnement. François Baraize souligne que l'effort culturel du Conseil régional est au-dessus de la moyenne nationale. Enfin, le Ministère de la Culture apporte 4 M€, dont l'essentiel en investissement. Les crédits du Ministère de la Culture représentent 20 € par an et par habitant en région. Le budget de la Drac représente 1,6% du budget du Ministère de la Culture (pour une population régionale représentant 4% de la population nationale).

### Où va cette croissance des crédits ?

On observe une modification de la répartition des dépenses sur le territoire régional. Dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales « *la culture s'est réveillée* », indique François Baraize. En revanche, les territoires du Gard et de la Lozère connaissent une stagnation des dépenses culturelles publiques (avec +4% pour le Gard et -8% pour la Lozère). Enfin, les dépenses culturelles augmentent de 50% dans l'Hérault. Les partenariats croisés et financements conjoints sont nombreux avec un maillage dense, ce qui crée des effets de leviers. En outre, la croissance démographique contribue à celle des dépenses culturelles.

Commentant l'étude instructive de l'ObsTer, Didier Salzgeber souligne que « *vu les chiffres, les entreprises culturelles devraient aller mieux et les emplois aussi.* »

### L'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon

Directrice de Légi Spectacle, Rose Giorgio présente l'étude réalisée sur l'emploi. Il s'agit d'une étude à la fois panoramique dans le temps et dans l'espace, et synthétique pour être utile à tous les acteurs culturels, organisateurs occasionnels, élus et services des collectivités publiques. La méthodologie suivie est spécifique, dans la mesure où l'interrogation systématique de toutes les caisses sociales ne permet pas d'avoir une vision juste. Ainsi, Légi Spectacle a parmi elles, sélectionné les sources les plus pertinentes. Par exemple, le Pôle emploi a été contacté pour les intermittents et les employeurs occasionnels, Audiens pour les salariés permanents, ainsi que le Centre National Cinéma Spectacle.

Les données régionales et départementales des deux dernières années exploitables, 2006 et 2007, ont été mises en regard de statistiques antérieures, de 1996 à 2005, de résultats nationaux et d'études d'autres régions. Le but était de repérer les évolutions, les tendances, les implications des différentes réformes, des politiques territoriales et des pratiques.

Rose Giorgio annonce tout d'abord qu'au niveau national et en Languedoc-Roussillon l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel est globalement en baisse. D'après elle « le bilan est en demi-teinte pour la région, mais on remarque une structuration du secteur, une forme de régulation de l'emploi ». On observe qu'« un noyau dur d'entreprises du spectacle a augmenté. Un noyau qui embauche beaucoup, mais ne paye pas forcément mieux ». Pour Rose Giorgio, « à moyen et long terme, l'évolution devrait être positive ».

### Quels sont les principaux résultats ?

**Du côté des employeurs**, les « non-professionnels » du spectacle sont majoritaires à 88% en 2007, soit 7 522 particuliers, mairies, comités des fêtes, cafés, etc. Les « employeurs professionnels du spectacle » représentent donc 12% du total des employeurs du secteur, soit 1 064 établissements en région, dont 80% sont sous



baisse de 6% (voir encadré), une tendance générale en France. Si l'on compare depuis 2002, on note une baisse de 13% du nombre d'artistes et de techniciens indemnisés par les Assedic. Le salaire journalier moyen a diminué de 2€, alors que l'allocation Assedic moyenne par jour a augmenté de 8€, passant de 47€ à 55€. Ceci signifie que les artistes et les techniciens sont de plus en plus dépendants du régime d'indemnisation chômage désormais perçu comme une partie intégrante de leur rémunération. Dans le même temps, entre 2006 et 2007, l'effectif des salariés permanents a augmenté de 8%, mais leur rémunération progresse peu. En conclusion, d'après Rose Giorgio, l'étude panoramique de l'emploi dans le secteur du spectacle et l'évolution des statistiques démontrent que « les deux principaux prota-

gonistes, employeurs et salariés, s'adaptent aux réformes, aux politiques sociales, économiques et culturelles » et pose alors la question de savoir si c'est un atout ou un handicap.

Président de Légi Spectacle, élu du Syndicat des musiques actuelles, Stéphan Le Sagère rappelle que la « multiactivité des artistes n'est pas prise en compte dans l'étude ». Il souligne aussi que les chiffres sont de 2007 et qu'avec la crise économique, la baisse de fréquentation des salles et les difficultés des intermittents à atteindre les 507 heures, ces données pourraient changer à très court terme.

Didier Salzgeber donne alors la parole à la salle, en demandant quelles seraient les questions urgentes à traiter en Languedoc-Roussillon.

### Tour d'horizon :

**Eva Loyer**, déléguée régionale CGT Spectacle, précise qu'au regard des chiffres « l'activité perdue sur le dos des salariés », mais souligne une réelle volonté d'avancer dans la région.

**Philippe Lafon**, administrateur du Théâtre, Scène nationale de Narbonne, s'interroge sur la dimension nationale et internationale des artistes de la région, ce qui pose la question des parcours, difficiles à connaître.

**François Rascalou**, chorégraphe de la compagnie Rascalou, constate qu'aujourd'hui un artiste se doit d'être un véritable chef d'entreprise. Cela commence par créer une structure, prendre ensuite la licence et de produire soit-même ses spectacles. La question suivante se pose alors :

jusqu'où le travail artistique est-il compatible avec celui de chef d'entreprise ?

**Fabrice Manuel**, directeur de la culture et du patrimoine à la Région, souligne la volonté d'avancer et soulève le problème de la relation du secteur culturel avec le secteur économique. Il affirme la nécessité – et la volonté régionale depuis 2004 – de replacer le champ culturel dans des perspectives économiques et relève la difficulté de communiquer et l'obligation de modifier le discours et la présentation des projets.

**Laurent Brun**, comédien et metteur en scène à Béziers précise qu'à son égard, il n'y a « pas d'antinomie art / économie et artiste / chef d'entreprise ».

**Sabine Puech**, conteuse dans les Pyrénées-Orientales, signale « le manque d'informations du côté des employeurs occasionnels qui sont souvent amateurs et loin des réalités ».

Le modèle de fonctionnement un artiste – un projet – une compagnie – une aide se doit d'évoluer.

En guise de conclusion, Didier Salzgeber nous livre un « ticket d'humeur ».

D'après lui, « le secteur se régule seul. Les petits sont les plus fragilisés, d'autant que les chiffres datent d'avant 2009. La puissance publique doit inciter les compagnies à développer des projets compétitifs dans l'espace européen. Cela nécessite de mieux comprendre les notions de parcours artistiques, territoires et entreprises. En terme d'étude il serait nécessaire de compléter la logique comptable par une observation plus fine des trajectoires et parcours professionnels ».



Didier Deschamp

forme associative, 18% en société, 2,5% artisans et commerçants. Au niveau national, on note un secteur associatif moins important, au profit de celui des sociétés. On constate qu'en Languedoc-Roussillon, le nombre d'employeurs est en baisse de 6% (avec plus précisément une diminution des non-professionnels du spectacle (-9%) et une augmentation des professionnels de +2%) comme dans toutes les régions. Sur le plan national, le Languedoc-Roussillon se place en 5<sup>e</sup> position (hors Île-de-France) en termes d'employeurs du spectacle. On observe que depuis 2005, les demandes initiales de licence d'entrepreneur de spectacles sont en baisse de 27%. Fin 2007, on compte environ 1 530 titulaires de licences dans la région.

Parallèlement, en terme de salariés, le Languedoc-Roussillon se situe en troisième position. Ceux-ci sont également en

L'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon. 2006-2007			
Année	2006	2007	Evolution
Employeurs (professionnels et non professionnels)	9 174	8 586	-6%
Salariés (effectif)	18 956	17 912	-6%
Brut déclaré en M€	43, 67	43, 02	-2%
Contrats de travail	162 808	160 465	-1%
Effectif intermittents indemnisés	3610	3753	+4%

Source : Légi Spectacle 2009

## Le point de vue de la Région Languedoc-Roussillon

« Tous les partenaires ont des objectifs communs, une logique politique ».

**Questions à Josianne Collerai, vice-présidente au Conseil régional en charge de la Culture**

**LA-V.** : La culture doit être considérée comme un secteur économique à part entière. Comment faciliter le dialogue entre acteurs de la culture et acteurs du monde économique ?

**J. C.** : Il y a tout d'abord un problème de discours face aux acteurs économiques, car un acteur culturel va avant tout présenter un projet sous l'angle artistique. Il parle de créativité et n'est généralement pas en mesure de défendre un «business plan». Ensuite, il existe un problème de finalité : car le secteur économique ne se contente pas du court terme. Or, dans la culture on se projette souvent à six mois, maximum à un an et demi. On assiste donc à la confrontation de deux mondes.

**LA-V.** : Comment faire pour résoudre cette incompréhension ?

**J. C.** : Il faut réinventer un processus économique, modifier le discours face à la puissance publique et modifier aussi le discours de la compagnie artistique face à elle-même.

**LA-V.** : Qu'apportent de telles études sur l'emploi et les financements publics de la culture ?

**J. C.** : Elles permettent aux questions de l'emploi et des finances d'être mises en perspective avec les politiques culturelles. En 2004, il n'y avait pas de structuration des politiques culturelles, pas de présence de la Région, pas de financements croisés ni de partenariats. Quatre ans plus tard, on observe une structuration de l'emploi permanent et une professionnalisation des employeurs. La Région occupe une vraie place dans la politique culturelle et les financements publics sont plus homogènes. Tous les partenaires ont des objectifs communs et une vraie volonté politique. Pour être en phase, les politiques publiques doivent avoir des outils d'analyse. Les premières études parues en 2007 ont été très utilisées et structurantes dans le travail mené. L'Acte II apporte des éléments qui nourrissent notre réflexion, pour l'orientation politique.

## Le point de vue de l'État

« Les crédits consacrés par l'Etat à la Culture en région sont en progression constante depuis 1982 ».

**Questions à Didier Deschamps, Directeur régional des affaires culturelles – Drac Languedoc-Roussillon**

**LA-V.** : Quelles évolutions ont été menées depuis les premières études livrées en 2007 sur la formation, l'emploi et les financements culturels publics ?

**D. D.** : on peut noter plusieurs avancées : un accord-cadre sur la formation, une cellule de veille sur l'emploi, des journées d'information en direction des détenteurs de licence et bientôt une convention de partenariat pour la lutte contre le travail illégal. Tout ceci dans une concertation permanente entre les services de l'Etat et ceux de la Région.

**LA-V.** : On dit souvent qu'avec la décentralisation, l'Etat se désengage de plus en plus vis-à-vis du secteur culturel.

L'Etat restera-t-il un partenaire des collectivités territoriales pour le soutien au spectacle vivant et à l'audiovisuel ?

**D. D.** : La théorie du «désengagement de l'Etat» dans le domaine culturel relève d'une désinformation politique pure et simple. Les crédits consacrés par l'Etat à la Culture en région sont en progression constante depuis 1982, sans doute pas à la hauteur de la demande, qui progresse de façon encore plus spectaculaire (et c'est ce qui crée ce sentiment d'insuffisance), mais ils n'en sont pas moins en progression constante.

**LA-V.** : En terme de financements de l'Etat, comment se place le Languedoc Roussillon par rapport aux autres régions ?

**D. D.** : Les chiffres établis par l'ObsTer pour 2007 sont de 52 M€ pour l'Etat, nous n'avons donc pas à nous cacher. Par ailleurs, les mesures annoncées à Nîmes par le Président de la République le 13 janvier dernier sanctuarisent les crédits consacrés à la création pour la durée du mandat. Dans le contexte de la crise internationale actuelle, on ne pouvait guère rêver mieux sauf à vivre dans une bulle en ignorant le monde qui nous entoure. Les pourcentages donnés par l'étude de l'ObsTer, 1,6 % des crédits du Ministère de la Culture et de la Communication pour 4% de la population, ne tiennent pas compte d'un élément essentiel : plus de 50% des crédits Culture vont sur Paris pour financer les grands établissements nationaux. Le reste se répartit sur les 26 régions, et 1,6 % est dans la bonne moyenne.

**Questions à Rose Giorgio & Stéphan Le Sagère, directrice et président de Légi Spectacle.**

**LA-V.** : Vous avez réalisé l'étude sur l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. Pouvez-vous rappeler les missions de Légi Spectacle ?

**S. L. S.** : Légi Spectacle est une association qui a été créée en 1993 par les représentants du spectacle, syndicats de salariés, d'employeurs et organisations professionnelles. Nous sommes un centre d'aide à la gestion, qui accompagne tous les acteurs du spectacle.

**LA-V.** : Quelles sont les principales conclusions de votre enquête ?

**S. L. S. - R. G.** : Tout d'abord le mouvement social né à partir des réformes de 2003 a montré à la puissance publique la nécessité d'engager un dialogue constant avec les partenaires sociaux. Notre étude, menée sur

2006 et 2007 montre que le Languedoc-Roussillon se place en 5<sup>e</sup> position (hors Ile-de-France) en nombre d'employeurs et 3<sup>e</sup> en terme de salariés, avec une baisse d'effectif de 6% qui suit la tendance générale

**LA-V.** : Qu'en est-il des intermittents du spectacle ?

**R. G.** : Le nombre d'intermittents a diminué de 13% depuis 2002 mais est stable depuis 2004. A contrario l'allocation journalière des Assedic augmente et fait désormais partie intégrante du revenu des intermittents. Et cette évolution est plutôt négative.

**Questions à François Baraïze, porte parole de l'ObsTer, structure implantée en région qui réalise des missions d'intérêt général sur le grand sud.**

« Il faut aider à la structuration du secteur »

**LA-V.** : Comment sont perçues ces analyses sur les financements culturels publics ?

**F. B.** : Nous sommes relativement satisfaits de la perception de ces analyses par le milieu artistique. Suivre l'évolution du secteur est important pour les financeurs et les bénéficiaires. Les financeurs prennent compte des réalités et voient que beaucoup de choses doivent encore être réfléchies, notamment la nécessité des partenariats et l'effet de levier sur les territoires. En région, les partenaires sociaux accompagnent cette démarche, il faut suffisamment d'outils pour qu'il y ait un véritable dialogue social.

**LA-V.** : Qu'en est-il des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales ?

**F. B.** : Deux niveaux de politiques culturelles s'articulent : la Région et la Drac. Les Conseils généraux agissent, parfois encore, seuls s'ils le peuvent pour tirer le plus de bénéfice de leur action en terme de communication qui prime encore souvent sur l'impact économique et artistique.

**LA-V.** : Comment le secteur culturel peut évoluer ?

**F. B.** : Les acteurs culturels ne s'inscrivent pas encore dans les logiques économiques. Or, la culture représente 3% de l'emploi régional, plus que l'agriculture. Il faut que les financeurs réfléchissent en termes de professionnalisation et responsabilisent les responsables de compagnies. Il faut aider à la structuration du secteur avec les outils économiques existants, par exemple en créant des coopératives artistiques, domaine dans lequel le Languedoc-Roussillon est en retard.

**Questions à Didier Salzgeber, directeur d'Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine**

« Il faut sortir de la vision romantique de l'artiste »

**LA-V.** : Quel est pour vous le bilan de cet Acte II ?

**D. S.** : Les choses ont bien avancé depuis 2007. Les acteurs culturels sont parfois un peu perdus, on voit une panne des modèles habituels. Il faudrait réintroduire la connaissance des parcours

**LA-V.** : Comment mieux aider les artistes ?

**D. S.** : Aujourd'hui, l'aide à l'activité devrait être remplacée par une aide à la stratégie. Il faudrait travailler un accompagnement de la compagnie en ce sens, afin qu'elle se positionne. Parallèlement, on devrait interroger les grands équipements sur leurs responsabilités professionnelles. Que les gros aident les petits ! Il faut sortir de la vision romantique de l'artiste.

**LA-V.** : Quel type d'actions menez-vous en Lorraine ?

**D. S.** : Nous essayons d'accompagner les compagnies implantées en région. Nous avons créé un Consortium regroupant à la fois une scène nationale (le CDN Thionville-Lorraine) et des théâtres de ville pour construire des réponses collectives aux difficultés des compagnies. L'idée est de bâtir à plusieurs un accompagnement qu'un seul ne pourrait apporter. L'un des projets portés par le Consortium a pour but d'aider à la continuité du travail artistique : des « Labos », des espaces, sont mis à la disposition des artistes qui montrent ensuite leur travail devant le Consortium.

**Réseau en scène Languedoc-Roussillon**  
« Contribuer à une valorisation ouverte du territoire culturel ».

**Questions à Yves Larbiou, président & Jean-Pierre Wollmer, directeur de Réseau en scène Languedoc-Roussillon**

**LA-V.** : Pouvez-vous rappeler les missions de Réseau en scène Languedoc-Roussillon ?

**Y. L. - J.-P. W.** : Créée en 2006, l'association a pour objectifs de favoriser la circulation des œuvres du spectacle vivant créées en région. Il s'agit aussi de coordonner les dynamiques de réseaux de chaque champ artistique pour une meilleure structuration et une professionnalisation du secteur d'activité.

**LA-V.** : Quelles actions sont menées concrètement à l'initiative de Réseau en scène ?

**Y. L. - J.-P. W.** : Réseau en scène organise des concertations avec les programmeurs, des rencontres thématiques sur des problématiques artistiques ou les politiques publiques. L'association active un réseau professionnel, joue un rôle de fédérateur. C'est assez rare pour être souligné : l'Etat, la Région et les cinq Départements ont ainsi une réflexion commune au sein de l'association.

**LA-V.** : Qu'en est-il de l'aide à la diffusion ?

**Y. L. - J.-P. W.** : Réseau en scène soutient le parcours des œuvres. En région, elle apporte un soutien financier via les programmeurs, une garantie financière destinée à accompagner la prise de risque artistique. Au-delà, l'association met en lien des artistes et des programmeurs de la région et hors région. En outre, par les aides à la mobilité, Réseau en scène soutient le rayonnement artistique au niveau national et international et contribue ainsi à une valorisation ouverte du territoire culturel.